



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOUIN
MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le 
ID : 060-216004739-20260609-D22_06_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juin 2026

Délibération N°22/06.2026

Date de convocation :
02/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la mairie d'ORMOY-VILLERS en séance publique sous la présidence de Mme Aude WOZNICZKA, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Étaient présents : Mesdames WOZNICZKA, GROLIER, BASSIGNANI, PERROT, PION, EYNARD, PLASMANS et Messieurs MONTGILLARD, HELLEC, ZAHAF, VIEILLE, BENRALI, BRIEN, COLLIER

Absents représentés : M. ETAIN (procuration à Mme PLASMANS)

**Affichage de la liste des
Délibérations :**
17/06/2026

Formant la totalité des membres en exercice,

Mme Florence BASSIGNANI est désignée secrétaire de séance.

Objet : Subventions communales aux associations 2026

Mme GOLIER, adjointe aux Finances rappelle que le conseil municipal a voté lors de sa séance du 23 février 2026 l'enveloppe globale de 6 450 €, qui correspond à ce que les associations ont demandé cette année.

Elle propose, compte tenu du délai, d'attribuer aux associations les montants demandés, pour ne pas retarder les versements qui pourraient en pénaliser certaines, et de rester sur les anciens critères. Elle informe le conseil municipal qu'elle réunira la commission Finances afin de revoir les conditions d'attribution de subventions. Chaque responsable associatif sera rencontré en amont afin de connaître les projets, les contraintes et le fonctionnement de chacune des associations communales.

M. ETAIN fait savoir qu'il s'oppose toujours à la subvention de l'association « l'Abreuvoir des Cavaliers » car, même si l'association organise des activités ouvertes à tous, il y a toujours un mélange entre les activités de l'association et celles de l'entreprise commerciale.

Mme le Maire indique au conseil municipal que l'association la lecture j'adORE MOY a baissé sa demande de 600 à 500 €.

Elle propose de voter l'enveloppe pour chacune des associations et non pas l'attribution globale,

Vu les éléments transmis par les associations,

Vu la décision de voter pour chaque association,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des votants,

(10 Pour, 2 Abstentions (Mme EYNARD et M. COLLIER, 1 contre (M. ETAIN)

Mmes PLASMANS et WOZNICZKA ne prennent pas part au vote ayant un lien avec l'association

- **APPROUVE** la subvention communale 2026 pour l'ABREUVOIR DES CAVALIERS : 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

Mmes PION et WOZNICZKA ne prennent pas part au vote ayant un lien avec l'association

- **APPROUVE** la subvention communale 2026 pour l'APELDOR **500 €**
-
- **APPROUVE** la subvention communale 2026 pour l'ESOD **3 000 €**
-
- **APPROUVE** la subvention communale 2026 pour la BOULE AMICALE **1 350 €**
-
- *Madame WOZNICZKA ne prend pas part au vote ayant un lien avec l'association*
- **APPROUVE** la subvention communale 2026 pour LA LECTURE, J'ADORE MOY **500 €**
- **APPROUVE** la subvention communale 2026 pour JEUX FILS ORMOY **800 €**

Ormoy-Villers, le 22/06/2026

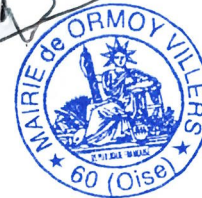
Le secrétaire de séance,
Florence BASSIGNANI

Bassignani



Le Maire,
Aude WOZNICZKA

[Signature]



Certifié exécutoire par le Maire :

- Compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat
- Et de sa publication sur le site internet communal le **22/06/2026/2025**